

Bulletin d'inscription « Clés du développement commercial du français professionnel »

À compléter et renvoyer accompagné du règlement ou de la preuve de prise en charge au Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France,
8, avenue de la Porte Champerret - 75838 Paris cedex 17
N° déclaration d'activité : D45107958821
Plus d'informations par courriel : français@cci-paris-idf.fr

Participant

Nom : (M^{me} / M^{lle} / M.).....

Prénom :.....

Fonction exercée :.....

.....

Téléphone :.....

Courriel :.....@.....

Adresse :.....

.....

.....

Code postal :..... Ville :.....

Pays :.....

Niveau d'études :.....

Dernier diplôme obtenu :.....

Activité professionnelle exercée :

- Enseignement Coordination
 Développement commercial Gestion administrative
 Direction Autres :

Type d'établissement :

- Etablissement du réseau culturel français à l'étranger Université
 Organisme de formation Autres :

Langue(s) enseignée(s) :

- Français langue étrangère Autres :
 Français professionnel

Comment avez-vous connu le Centre de langue française ?

.....

- Je donne mon accord au Centre de langue française pour l'utilisation de mes données nominatives.

[Conformément à la loi du 06/01/1978 relative à « l'informatique, aux fichiers et aux libertés », les informations peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification auprès de notre service commercial.]

Je m'inscris au(x) module(s) suivant(s) :

« Marketing et communication » du 22/11/16 au 23/11/16

« Rentabilité et gestion » du 24/11/16 au 25/11/16

« Commercial et vente » du 28/11/16 au 29/11/16

« Etude de cas et conduite de projet » du 30/11/16 au 01/12/16

Tarifs :

Module à la carte (au choix 1, 2, 3) 500 €/ par module

Module 4 + suivi 700 €

4 modules + suivi 2000 €

Prix total net* :

- Prise en charge personnelle
 Prise en charge totale ou partielle par un organisme en France ou à l'étranger
Lequel ?

Boursier du gouvernement français

***Nos prix sont nets, la CCI PARIS ILE-DE-FRANCE n'étant pas assujettie à la TVA**

Facturation

La facture est à adresser à :

Adresse (si différente) :.....

.....

Code postal :..... Ville :.....

Type de paiement :

- Virement bancaire [en indiquant dans le libellé LES CLEFS 2016]

Titulaire : CCIR-DRIE RECETTES
Domiciliation : B.N.P. PARIBAS - Agence Paris Etoile Entreprises
Banque 30004 Agence 00813
N° compte 000 10469026 Clé 51
IBAN FR76 3000 4008 1300 0104 6902 651
Code SWIFT BNP AFR PPPGA

- Chèque bancaire [à libeller en euros à l'ordre de CCIR DRIE DFC]

N° du chèque :.....

Banque :

- Prélèvement sur carte de crédit [sauf American Express]

J'autorise la CCI Paris Ile-de-France à prélever sur la carte de crédit la somme de :€

N° de carte :

Date d'exp. :

N° piste signature (3 chiffres) :

Signature du titulaire de la carte obligatoire

- J'atteste avoir pris connaissance de vos conditions générales de vente.

À..... Le.....

Signature du participant

(Si prise en charge personnelle)

Signature et cachet de l'organisme financeur obligatoires
(Nom et qualité de la personne signataire)

Conditions générales de vente 2016

DEFINITIONS

INTER :

Formations sur catalogue réalisées dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par la CCI Paris Ile-de-France

Entrent dans cette catégorie :

- l'université d'été et ses parcours diplômants ou non, ainsi que ses modules spécialisés
- les séminaires interentreprises

INTRA :

Formations réalisées sur mesure pour le compte d'un client (individuel, entreprise, institution ou établissement).

Entrent dans cette catégorie

- les cours de langue française professionnelle proposés à Paris ou en région Ile-de-France
- les programmes pour étudiants
- les missions pédagogiques et d'expertise

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour les formations INTER, le bulletin d'inscription doit être retourné rempli accompagné du règlement de la formation.

Pour les programmes INTRA, la CCI Paris Ile-de-France fait parvenir un devis puis, tel que prévu par la loi, une convention de formation en double exemplaire au client. Les dispositions financières ainsi que les clauses d'absence ou d'interruption définitive du suivi d'une formation y sont précisées.

A réception du bulletin d'inscription et du règlement, ou de la convention de formation, le bénéficiaire de la formation reçoit une confirmation d'inscription. Une convocation précise ensuite les modalités d'accueil et de déroulement de la formation. A l'issue de la formation, la CCI Paris Ile-de-France délivre une attestation et adresse au bénéficiaire de la formation, ou à l'entreprise, ou à l'organisme financeur, une facture accompagnée, le cas échéant, d'un justificatif de présence et des résultats de l'évaluation des acquis.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENT

Les prix indiqués sont nets.

Tout stage, séminaire, formation ou parcours commencé est dû en entier.

Les prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire et, sauf avis contraire exprimé à l'inscription, le diagnostic linguistique pour les cours individuels entreprise et les déjeuners pour chaque journée complète de formation.

Pour les formations INTER, l'acceptation est conditionnée par le règlement intégral de la facture. La CCI Paris Ile-de-France se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le client tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont payables sans escompte à l'ordre de la DRI/E-CCI Paris Ile-de-France et à réception de la facture.

Pour les formations INTRA, l'acceptation est conditionnée par le règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous.

Les prestations de formation sont payables sans escompte à l'ordre de la DRI/E-CCI Paris Ile-de-France. Un acompte de 30% est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à la CCI Paris Ile-de-France si le client renonce à la formation. Le complément est dû à réception de la facture. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, et après au moins deux relances sans effet, la DRIE-CCI Paris Ile-de-France transfère la créance au service juridique de la CCI Paris Ile-de-France.

Le paiement **en euros** peut se faire par chèque, prélèvement, virement ou, cas exceptionnel, espèces :

Le règlement devra s'effectuer par virement bancaire sur le compte ouvert à la BNP-PARIBAS – Centre d'affaire de Paris – Grande armée

Code banque : 30004 – Code guichet : 00813 – Numéro de compte : 00010469026 – Clé RIB : 51 – Code IBAN : FR76 3000 4008 1300 0104 6902 651 – Code SWIFT : BNP AFR PPPGA.

Les frais bancaires sont à la charge du client.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulation - Report du fait de la CCI Paris Ile-de-France

Pour les formations INTER, dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, la CCI Paris Ile-de-France se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation 8 jours ouvrés avant le début de la formation. Tout en préservant les thèmes et les objectifs généraux de chaque formation, la CCI Paris Ile-de-France se réserve le droit, en cas de nécessité absolue, d'aménager quelque peu le programme et de pourvoir au remplacement d'un formateur annoncé.

Pour les formations INTRA, le cours fera l'objet d'un report en accord entre le client et la CCI Paris Ile-de-France.

Annulation - Report du fait du client

Pour les formations INTER, toute annulation par l'entreprise ou le stagiaire doit être communiquée par écrit à la CCI Paris Ile-de-France au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, la CCI Paris Ile-de-France facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 80 % du coût total de la formation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100% du coût total de la formation pour toute formation commencée.

Dans le cas où une session de formation sur le même sujet serait organisée dans l'année, une possibilité de report pourra être proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité de dédit pourra être affectée au coût de cette nouvelle session.

Pour les formations INTRA, toute annulation ou tout report par le client doit être communiqué à la CCI Paris Ile-de-France au minimum 7 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, la CCI Paris Ile-de-France facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 3 et 6 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total de la formation dans un délai inférieur ou égal à 2 jours ouvrés avant le début de la formation.

Cependant, tout cas exceptionnel et justifié pourra faire l'objet d'un report en accord avec le client.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (art.34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, il doit s'adresser à cpdp@cci-paris-idf.fr. La CCI Paris Ile-de-France est seule destinataire des informations.

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.